

Dieu punit dans nos jours de désolation, celle-là n'est peut-être pas la moindre.

Aussi, Très Saint-Père, le privilège que nous sollicitons humblement outre qu'il compensera, dans une certaine mesure, la diminution des messes qui rencontrent tant d'obstacles de nos jours, inspirera aux fidèles une piété plus grande envers les défunts et une plus grande horreur du rite païen de l'incinération. Déjà, « dans toute l'Amérique latine et dans les Antilles, là où on jouit des privilèges de la Bulle *Trans Oceanum* du 18 avril 1897, on a la permission de dire ces trois messes ». (Mgr de Cormont).

C'est pourquoi, Très Saint-Père, les mille signataires et plus, vivants ou défunts, de la première heure de cette supplique, joints à ceux d'aujourd'hui, supplient humblement Votre Sainteté de vouloir bien étendre à l'occasion des noces d'argent du Congrès Eucharistique Mondial de l'an de grâce 1905, l'insigne faveur des trois messes successives du Jour des Morts à l'Église universelle.

Prosternés donc aux pieds de notre bien-aimé Pontife, Père de tous les fidèles et Protecteur assuré de ceux qui souffrent, nous Le prions très humblement d'accorder à l'Église la grâce que nous implorons pour la plus grande glorification de Jésus-Hostie et le plus grand profit des défunts.

Soumis du plus intime de notre cœur à la décision de Votre Sainteté, non moins qu'à tous les ordres, conseils et directions, nous aimons à nous dire Ses serviteurs dévoués et obéissants en Jésus-Christ.

UN GROUPE DE CATHOLIQUES.